



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

*Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
Force Ouvrière de l'enseignement public*

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62

www.snudifo13.org snudifo.13@free.fr

COMMUNIQUE DU CONSEIL SYNDICAL DU SNUDI-FO 13

A propos des stages de « remise à niveau » pendant les vacances scolaires

Le SNUDI-FO 13 rappelle que, conformément à nos obligations statutaires, :

- ▶ Aucun collègue ne peut être dans l'obligation de participer ou de préparer ces stages en établissant des listes d'élèves en difficulté ou des bilans de compétences.
- ▶ Aucun directeur ne peut être dans l'obligation d'organiser la mise en œuvre de ce dispositif, ni en sollicitant les enseignants volontaires, ni en contactant les familles des élèves de CM, ni en réglant les questions relatives à l'accueil d'élèves et d'enseignants pendant les vacances scolaires, ni encore en contactant les Maires !

Ce dispositif, proposé dans une note de service ministérielle (1^{er} février) ne relève pas de nos obligations de service réglementaires définies en 26 heures d'enseignement hebdomadaires et 36 h annualisées (animations pédagogiques, concertations et conseil d'école).

La responsabilité de ces stages, avant, pendant comme après, incombe à la seule administration départementale (IEN et IA).

- ▶ Le SNUDI-FO 13 intervient auprès de l'administration pour l'arrêt immédiat des pressions sur les collègues (directeurs et adjoints), le strict respect du volontariat pour la participation aux stages de remise à niveau, et le respect d'une stricte séparation entre les activités scolaires obligatoires et toute activité péri ou extra scolaire.

Aider les élèves en difficulté nécessite le remplacement des maîtres absents afin d'assurer aux élèves les heures d'enseignement auxquelles ils ont droit, la création de réseaux complets, la création de classes et structures spécialisées, l'abaissement des effectifs, c'est à dire la réponse aux revendications précises des écoles et des enseignants.

Marseille, le 20 mars 2008